

# Consignes de sécurité sanitaire

- 1. Port du masque obligatoire**
- 2. Se désinfecter les mains en entrant**
- 3. Pas plus de six électeurs dans le bureau de vote**
- 4. Respectez, entre électeurs de familles différentes, une distance d'un mètre cinquante**
- 5. Pour signer les registres, utilisez de préférence votre stylo**
- 6. Discutez de préférence à l'extérieur**

Merci !